

MAIRIE DE LOCMIQUÉLIC

ARRETE POUR TRAVAUX BRANCHEMENT NEUF EAUX USEES

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUÉLIC,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/1,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement au droit du chantier rue Pasteur,

ARRÊTONS

Article 1 :

A compter du 04 mars 2024 et jusqu'à la fin des travaux, des travaux de Branchement Eaux Usées vont être effectuer.

La circulation est interdite de l'intersection de la rue de la Grande Rue et la rue Pasteur jusqu'à l'intersection de la rue Pasteur et la rue Emile Zola.

Le stationnement est interdit au droit du chantier.

Article 2 :

Mise en place de la signalisation et déviations pour travaux par l'entreprise intervenante : VEOLIA EAU.

Article 3 :

La Gendarmerie et la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUELIC, le 13 février 2024

Pour Monsieur le Maire absent,

L'adjoint Délégué,
Jean-Claude GUIDAL

